

2020

RAPPORT ANNUEL

DÉVELOPPEMENT DURABLE

valence
romans
AGGL 

ÉDITO

En 2015, l'Organisation des Nations Unies fixait dix-sept objectifs de développement durable pour notre planète, avec pour horizon l'année 2030.

Ce mouvement mondial se décline aussi au plus proche du terrain, grâce à de nombreuses collectivités locales qui s'engagent avec détermination. Parmi elles, je suis fier de pouvoir affirmer que Valence Romans Agglo est des plus actives.

Ce rapport annuel témoigne, en effet, des efforts considérables que nous déployons pour atteindre ces objectifs au service d'une transition écologique qui doit nous mobiliser collectivement. Il met en évidence les domaines dans lesquels nous avons accompli des avancées considérables et ceux pour lesquels nous devons continuer à agir.

Nombreux sont les projets en cette année 2020 qui illustrent cette réussite : le lancement du chantier de la centrale de production de biogaz à Valence, la part de plus en plus importante des clauses sociales dans nos marchés publics, la poursuite de notre grand plan pour la production d'énergie photovoltaïque et éolienne, la construction d'équipements publics à fortes performances environnementales....

Autant d'exemples qui sont l'illustration concrète de nos engagements.

Selon le fameux adage, « il n'y a pas d'amour, il n'y a que des preuves d'amour ». Je fais mienne cette citation pour rappeler que l'écologie et le développement durable méritent mieux que des incantations ou des effets de tribune. Ils doivent être mis en œuvre de façon tangible. C'est ce que nos concitoyens nous demandent.

Préserver nos ressources naturelles, garantir l'équité sociale et assurer une efficacité économique équilibrée, voilà la feuille de route que nous allons poursuivre pour mener nos actions au service de notre territoire et de tous ses habitants.

Nicolas DARAGON
Président
Maire de Valence

*Dans un environnement
qui change, il n'y a pas
de plus grand risque
que de rester immobile*

JACQUES CHIRAC

Mise en page : Atelier Tilt - Novembre 2020
Photographies et illustrations : Valence Romans Agglo, sauf mentions
Impression : Despesse - Valence



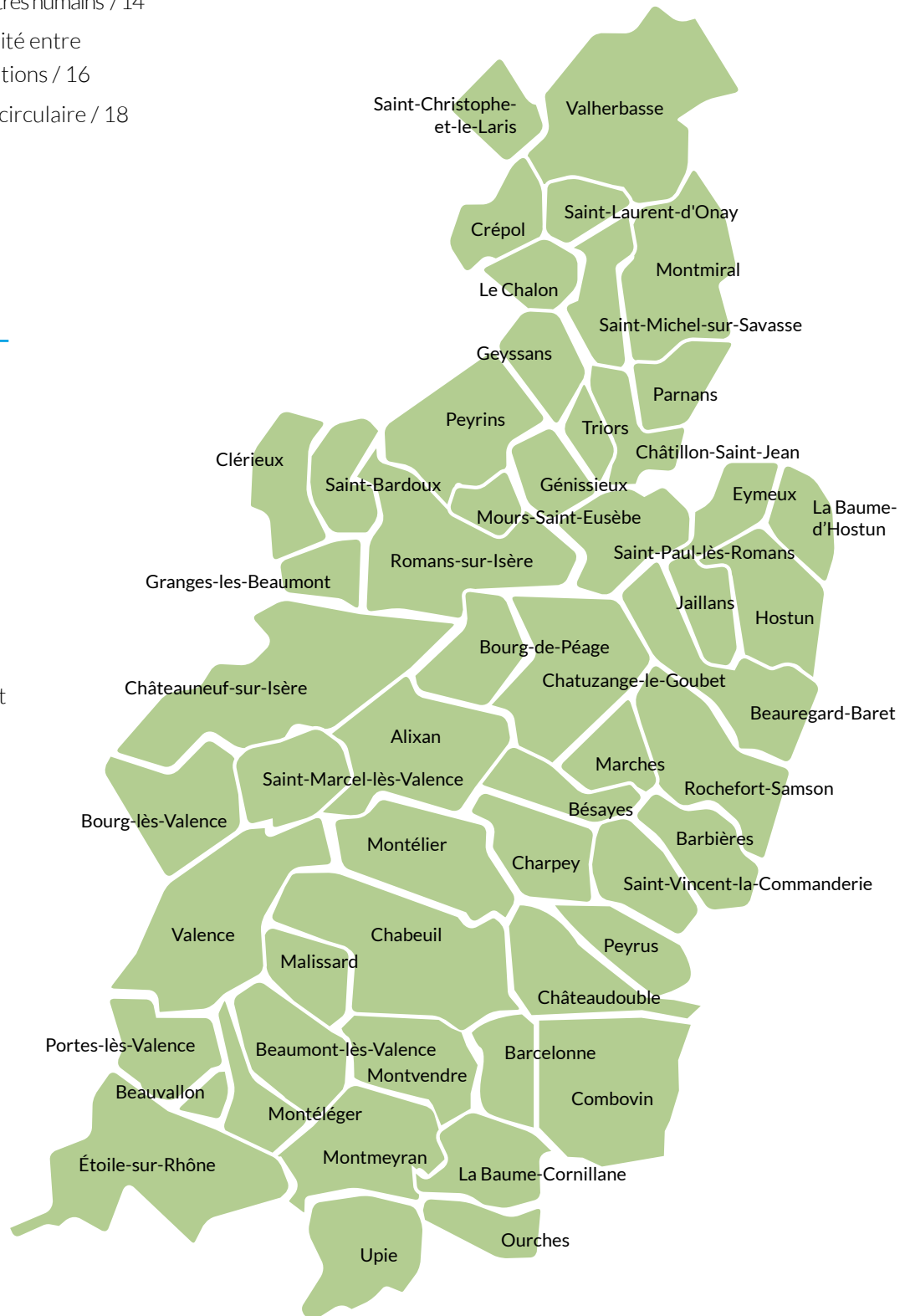
SOMMAIRE

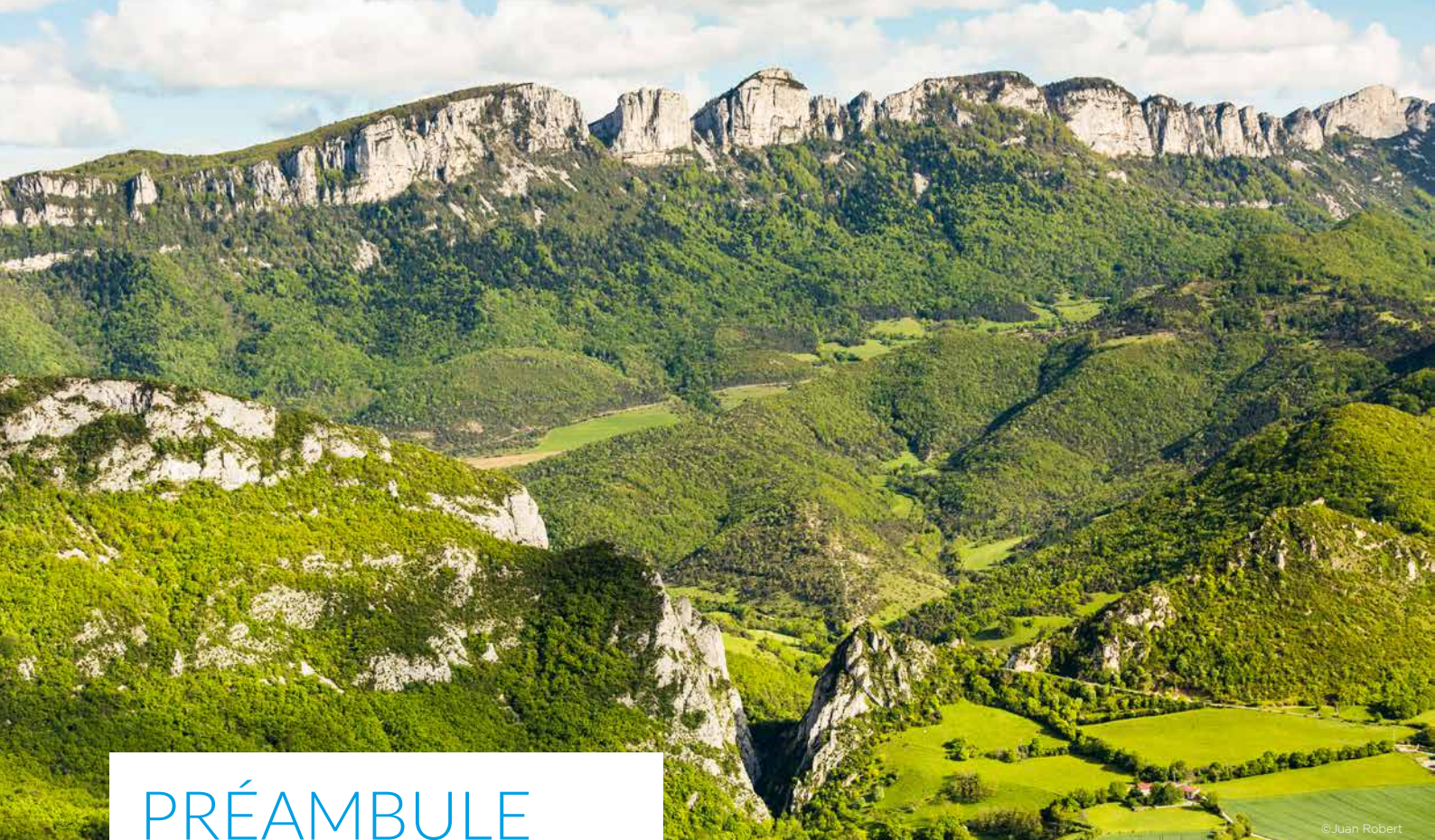


- Préambule / 4
- L'Agglo exemplaire / 5
- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère / 7
- Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources / 10
- Épanouissement de tous les êtres humains / 14
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations / 16
- Transition vers l'économie circulaire / 18
- Témoignages / 21
- Demain, faire mieux ! / 26

LE TERRITOIRE

Devenu Valence Romans Agglo depuis le 7 janvier 2017, le territoire regroupe 54 communes et 221 000 habitants. C'est la plus grande intercommunalité du département. L'Agglo exerce l'intégralité des compétences, obligatoires et facultatives, dont étaient dotées précédemment les 4 intercommunalités formant Valence Romans Sud Rhône-Alpes. Certaines compétences s'exercent sur toutes les communes et d'autres, sur une partie seulement. Ce sont les actions menées dans le cadre de ces compétences qui sont présentées ici.





©Juan Robert

PRÉAMBULE

Le rapport annuel de développement durable de Valence Romans Agglo offre une vision d'ensemble sur les contributions des actions, programmes et politiques du territoire aux 5 finalités du développement durable.

L'ensemble des services de la Communauté d'agglomération s'est impliqué dans l'élaboration collaborative de ce rapport qui présente de façon synthétique et illustrée les engagements et les actions de l'Agglo en faveur du développement durable. Il répond par ailleurs aux obligations réglementaires de la collectivité en matière de reporting de développement durable. Il s'adresse à toutes les parties prenantes de l'agglomération, citoyens, acteurs économiques, acteurs publics et partenaires.

5 FINALITÉS EN RÉSONANCE AVEC LE PROJET DE TERRITOIRE

L'Agglo réalise ses actions à travers les 5 finalités du développement durable. Des actions qui s'inscrivent dans le projet de territoire 2016-2020 autour de 5 piliers :

Soutenir la croissance économique et l'emploi ;

Placer la cohésion sociale au cœur du projet de territoire ;

Renforcer la vitalité culturelle ;

Préserver une qualité et un cadre de vie remarquables sur tout le territoire ;

Garantir la solidarité et l'équilibre dans le développement de tous les territoires.

304 millions d'€ sont investis jusqu'en 2020 pour l'ensemble des piliers du projet de territoire, avec des actions prioritaires définies autour d'objectifs partagés.

Ce rapport s'inscrit dans le contexte national particulier avec la crise sanitaire ayant aussi impacté le calendrier des élections locales.

À ce titre, de nombreux projets ont été reportés ou retardés, d'où un contenu sensiblement moindre que dans les éditions précédentes. Ce rapport se veut synthétique et lisible, pour en faciliter l'appropriation. Il ne recherche pas l'exhaustivité mais une vue d'ensemble. Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site Internet : valenceromansagglo.fr.

Ce rapport 2020, est présenté lors du Conseil communautaire de débat sur l'orientation budgétaire. En tenant compte des délais de préparation, il ne peut donc pas retracer les actions de la collectivité menées sur la fin d'année (pour plusieurs données qui n'ont de sens ou ne sont connues que pour une année entière). On retrouve donc des données 2019, celles de 2020 n'étant pas encore toutes connues.

1 - Le Cadre de référence national des projets territoriaux durables et Agendas 21 locaux proposent une grille de lecture autour de 5 éléments de méthode à mettre en œuvre et de 5 finalités auxquelles les actions doivent contribuer autant que possible.

2 - En application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter en amont du vote du budget, un rapport faisant le point sur la situation en matière de développement durable de la collectivité au sens du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

L'AGGLO EXEMPLAIRE

L'Agglo s'est engagée dans une démarche d'exemplarité afin d'agir en interne pour un développement durable. Cette démarche s'appuie sur une politique d'écoresponsabilité clairement affirmée.

SUR LE PAPIER ET L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE

Finalisation du renouvellement du parc copieurs avec une nouvelle communication sur la politique d'impression, baptisée « CTRL-P » et « bonnes pratiques », avec les objectifs suivants en 2020 :

- réduire le papier consommé en passant à 15 pages/jour/PC contre 23 pages/jour/PC en 2017 ;
- réduire le parc copieur en passant à 17 PC/copieur contre à 12 PC/copieur en 2017 ;
- améliorer le taux de recto/verso en passant à 77% contre 72% en 2017.

SUR L'ÉNERGIE ET LA MOBILITÉ

Continuité du plan pluriannuel d'entretien et du plan pluriannuel de sobriété énergétique pour les 600 bâtiments (dont 380 ERP mutualisés) de la Ville de Valence et de l'Agglo, à hauteur d'environ 3 millions € par an sur 5 ans. Un objectif annuel d'économie de 150 000 € est prévu et a été largement dépassé en 2019.

Passage progressif à un système de véhicules en pool pour la flotte de l'Agglo et mise en place d'un reporting des consommations et de l'accidentologie service par service.

Politique de rénovation thermique et d'équipements sobres (type ventilateurs de plafond) dans toutes les crèches, pour ne pas avoir à développer le parc de climatiseurs. En revanche, dans toutes les crèches le nécessitant (bâti ancien et difficile à tempérer), une pièce a systématiquement été équipée d'un climatiseur visant à limiter la température à 28 °C en cas de très fortes chaleurs, pour protéger les enfants.

Maintien d'une période de renouvellement du parc informatique à 7 ans pour limiter l'impact carbone. À l'issue de ce délai, le matériel est reconditionné puis donné aux écoles ou aux associations du territoire.

SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET L'ESPACE PUBLIC

Atteinte de l'objectif 0 phyto pour les espaces verts de l'Agglomération (sauf cimetières et terrains de sport).

Mise en œuvre du schéma directeur d'aménagement lumière portant sur 3 289 points lumineux installés sur 130 km de voirie. Les économies sont estimées à 800 000 kWh par an.

Installation de candélabres autonomes en énergie solaires. Certains installés aux abords d'arrêts de bus ne sont allumés que la nuit aux heures de passage. D'autres installés dans des hameaux ont une puissance abaissée de moitié au milieu de la nuit, par exemple.

Coupure totale ou partielle de l'éclairage en milieu de nuit sur 35 communes, ce qui génère une économie d'énergie de près de 2 350 000 kWh par an, soit environ 35 000 € TTC.

Au total, la diminution de la consommation électrique pour l'éclairage public a été de 22% entre 2016 et 2019.



DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Augmentation de près de 50 % du nombre d'heures d'insertion en 2019 par rapport à 2018 avec 28 976 heures dans les marchés de l'Agglo, faisant suite à une hausse précédente de 30 % entre 2017 et 2018 (cf Témoignage p. 24).

Poursuite de la sensibilisation des opérateurs économiques en matière d'insertion via les pièces des marchés, l'accompagnement par les maîtres d'ouvrage et leur partenaire (Plateforme Emploi).

Intégration ponctuelle de critères environnementaux dans certains marchés ciblés (exemple, sur le Parc Rovaltain).

Réflexion sur les énergies renouvelables dans la construction ou la rénovation de plusieurs sites : exemples à Valence avec le futur Palais des congrès et des expositions, et la relocalisation de la Police municipale.

Consolidation de la gestion électronique des documents dans le cadre des achats et des contrats publics. Elle a permis de réduire les impressions grâce à l'existence d'un espace partagé de travail.

Projet de « dématérialisation complète » grâce à la mise en œuvre totale de la signature électronique en 2020.

DANS LES RESSOURCES HUMAINES

Approfondissement de la mise en œuvre des 10 actions du projet d'administration

Animation début 2020 de deux ateliers « un caillou dans ma chaussure » qui a permis à une quarantaine d'agents de partager des problèmes du quotidien dans leur travail et de travailler à des solutions. 70 « cailloux » ont été remontés.

Seconde édition des Trophées de l'innovation dans le cadre de la semaine de l'innovation publique, récompensant des projets portés par les services sur l'innovation managériale, technique, environnementale ou sociétale. 21 dossiers déposés et analysés.

Mise en place d'une cellule dédiée durant le confinement puis lors du déconfinement, regroupant notamment le cabinet, la direction commune des ressources humaines et la direction de prévention des risques.

Extension du télétravail à tous les agents volontaires dont le métier le permet, de 1 à 2 jours par semaine.





ÉTAT DES LIEUX

Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

Plus d'1/2 milliard €

dépensé par les acteurs du territoire en achat d'énergie.

15% de la consommation finale d'énergie du territoire couverte par la production d'énergies renouvelables.

1 million KtCo₂

équivalent de gaz à effet de serre en 2013, dont 84% d'origine énergétique.

Plus d'1 habitant

sur 7 est en situation de vulnérabilité énergétique.

Plus de 2°C

d'augmentation moyenne de la température depuis 1960 sur l'Agglo.

42 000 points lumineux implantés sur la voie publique.

900 000 €

sur 3 ans dédiés à l'accompagnement des communes dans le développement des pistes cyclables.

3,2 millions €

investis pour l'éclairage public en 2019.

900 000 €

soit 28 % du budget annuel du service éclairage public, affectés aux actions de rénovation et d'économie d'énergie en 2019.

134 jours de qualité

de l'air moyenne, médiocre ou mauvaise en 2019, contre 158 en 2018. En 2020, baisse importante du dioxyde d'azote du fait du premier confinement.

Comment l'Agglo contribue-t-elle à la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ?

ALLER VERS UN TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Mise en œuvre progressive des 82 actions du Plan Climat Air Énergie Territorial, voté le 4 avril 2019.

Suivi du cadre de référence pour l'évaluation des actions du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), suivi chaque année, en plus de l'organisation d'une visite annuelle Cit'ergie et du comité de pilotage du PCAET.

Programme de 40 centrales sur les bâtiments publics (cf. Témoignage p. 21).

Développement des centrales photovoltaïques au sol avec l'installation d'une centrale de 3 hectares sur un ancien centre d'enfouissement technique, aux Galles à Portes-lès-Valence. Mise en service fin 2020, elle produira 3,5 GWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation de 750 foyers. Cet aménagement se fait en partenariat avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux, afin de réduire et compenser les impacts sur la faune et la flore. D'autres chantiers vont suivre, avec, par exemple, le démarrage fin 2020 des travaux d'une centrale photovoltaïque au sol à Saint-Paul-lès-Romans : sur les 7 hectares d'un ancien site d'enfouissement des déchets, qui produira 6,7 GWh/an d'électricité, soit l'équivalent de la consommation de 1400 foyers.

Lancement du Schéma Directeur des Énergies Renouvelables fin 2020, outil de planification de la production, de la distribution et de la consommation des énergies. Ce schéma permet de mieux connaître et d'anticiper les besoins tout en précisant les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour une plus grande sobriété énergétique, une meilleure efficacité et le développement des énergies renouvelables.

ACCOMPAGNER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

Rénovation et accompagnement des logements et copropriétés

Une visite d'un appartement en cours de rénovation a permis de sensibiliser les propriétaires aux soutiens de l'Agglo et de ses partenaires pour la rénovation qualitative et énergétique. Près de 530 logements ont été rénovés en 2019.

AMÉNAGER LE TERRITOIRE DURABLE

Plan local d'urbanisme

Accompagnement des communes dans la mise en compatibilité de leur PLU avec le PLH, et notamment le travail de repérage des gisements fonciers avec les principales communes. Objectif, favoriser le renouvellement urbain. 235 porteurs de projets ont ainsi été accompagnés par l'Architecte conseiller.

Souscription d'un contrat en énergie renouvelable par la direction Assainissement pour couvrir 20 % des besoins en énergie pour les postes de refoulement et les stations de traitement des eaux usées.





FAVORISER LA MOBILITÉ DURABLE ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'AIR

Baisse importante de la pollution au dioxyde d'azote identifiée durant le confinement, du fait de la baisse du trafic routier.

Lancement de l'étude de préfiguration d'une Zone à Faibles Émissions (ZFE) avec la réalisation du diagnostic technique (origine des polluants, analyse du Crit'Air des véhicules parcourant le territoire...), avant la définition de scénarios pour 2021.

La réduction de la vitesse de l'A7 a permis une baisse significative des émissions polluantes liées au trafic sur cet axe. Toutefois, ces efforts restent insuffisants pour sortir du contentieux européen pour le dioxyde d'azote. L'étude se déroulera donc sur les deux prochaines années en partenariat avec AtMO Auvergne Rhône-Alpes et le Céréma. La Carte Stratégique de l'Air (CSA) est en cours de réalisation. Pour plus d'informations sur la qualité de l'air, voir le site de l'ATMO AURA.

Mobilité, simplification des outils pour les usagers

Les abonnements annuels Libélo se téléchargent désormais sur smartphone et sur la carte Oura, permettant un support unique pour les usagers.

Pour simplifier la compréhension des itinéraires Express pensés pour les scolaires mais accessibles à tous les voyageurs, Valence-Romans Déplacements a développé un moteur de recherche dédié. Plus simple d'utilisation, il remplace les plans papiers. 500 kg de papiers ainsi économisés chaque année.

Adaptation et amélioration de la desserte du réseau, par exemple à Valence, avec de nouveaux arrêts dans la zone d'activités de Lautagne sur la ligne 13, la création de la ligne 27 (Beauvallon – Montplaisir) ou la modification de la desserte des quartiers ZI La Motte et village de Chaffit.

Ouverture du Parc Relais de la Maladière à Saint-Péray, offrant 49 places de stationnement dont 1 emplacement de rechargement électrique, 2 lignes de bus à proximité, 4 consignes Vélobox, 1 station Libélo et 1 voiture en autopartage. Ce parc fait suite au premier parc inauguré en 2019 à Valence. Objectif : inciter les automobilistes à accéder au centre-ville en transport en commun ou modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

FINALITÉ 2



ÉTAT DES LIEUX

Préservation de la biodiversité,
des milieux et des ressources

40 000 hectares
de surface agricole utile,
soit 47 % du territoire.

10 % des exploitations
agricoles sont en bio.

32 % des achats de la
cuisine centrale en bio, soit
un peu moins de 500 000 €/an.

5 500 repas servis chaque
jour par la cuisine centrale dans
63 restaurants scolaires.

1 603 km
de réseaux d'eaux pluviales
et d'eaux usées.

600 km de cours
d'eau dans le cadre de la
compétence Gemapi.

17 500 000 m³
d'eau collectée et traitée
dans les 3 principales stations
de traitement des eaux usées.

53 033 tonnes
d'ordures
ménagères

250 km de sentiers
de Petites Randonnées (PR)
gérés, entretenus et balisés en
2020. 70 km labellisés GR et
120 km labellisés GR de Pays.
Diagnostics en cours sur les
liaisons et grandes itinérances
avec le Parc Naturel Régional
du Vercors.

Comment l'Agglo contribue-t-elle à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ?

SENSIBILISER À UNE AGRICULTURE DURABLE LIÉE À LA PROTECTION DE LA QUALITÉ DE L'EAU

Un programme agriculture durable est décliné : information sensibilisation des agriculteurs et acteurs forestiers, accompagnement technique individuel et collectif aux pratiques alternatives, innovantes et bio, structuration de filières bio et agroécologique, etc. Depuis 2017, 260 agriculteurs se sont mobilisés. En partenariat avec la Chambre d'agriculture et Agribiodrôme.

DÉVELOPPER UN PROJET ALIMENTAIRE DE TERRITOIRE

Soutien et promotion des circuits courts

Lancement d'une étude prospective « Trajectoire agricole et alimentaire durable – Horizon 2050 », en lien avec la candidature TIGA. Actualisation de la carte des produits locaux en ligne. Déploiement des outils de communication sur les marchés afin de repérer les étals proposant des produits locaux. Soutien des initiatives locales. Opération « produits locaux à la carte » pour accompagner les traiteurs et restaurateurs à s'approvisionner davantage localement.

Sensibilisation à l'agriculture locale

Mobilisation des structures de proximité pour informer et accompagner les habitants dans leurs pratiques d'achats alimentaires et rencontres professionnelles. Accompagnement des collectifs et projets d'habitants, campagnes pédagogiques menées dans les écoles.

Développement des produits locaux et bio dans la restauration collective

Dans les cantines scolaires, accueils de loisirs, portage

à domicile... Accompagnement des communes, des services de l'Agglo et des producteurs. Aide à la structuration de filières en lien avec les producteurs et les plateformes logistiques. Sensibilisation des convives. Mobilisation des centres de loisirs pour appréhender l'enjeu alimentaire et les circuits-courts dans leurs pratiques.

FAVORISER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS AGRICOLES ET FORESTIÈRES

Veille et soutien à la préservation du foncier agricole et forestier et à l'installation

Participation active au collectif ETA26, La Fabrique paysanne. Définition d'une stratégie foncière ambitieuse en lien avec les parcelles de l'Agglo. Accompagnement des communes dans leur démarche de planification urbaine. Journées de promotion destinées aux professionnels et au grand public en faveur des métiers agricoles et forestiers.

Plan d'actions de sensibilisation des communes à l'intégration des enjeux forêt-bois local

Aide au regroupement des propriétaires privés. Diagnostic sur le foncier forestier : lancement d'un accompagnement sur deux communes (Biens Sans Maître et Vacants). Rédaction d'un vademecum sur l'intégration des enjeux forestiers et filière bois dans les PLU. Programme d'animation sur les enjeux du bois et de la forêt à destination des élus, des techniciens et du grand public. Diagnostic sociologique des propriétaires forestiers du territoire. Étude comparative des modes d'exploitation forestière en futaie irrégulière versus coupe de taillis. Réalisation d'un site pédagogique d'initiation à la lecture de paysage à Geysans (col de Tournu).



LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DOMESTIQUES ET INDUSTRIELLES

Poursuite de l'observatoire de l'eau avec, en 2020, 28 points de suivi en eaux souterraines et 19 points en eaux superficielles. Le suivi des eaux superficielles concerne aussi les enjeux liés à la restauration des milieux et à l'assainissement.

Harmonisation de la compétence assainissement désormais entièrement intercommunale, avec notamment la mise en place d'un tarif unique de la redevance assainissement pour tous les usagers. Un guide pratique de l'assainissement est diffusé aux communes pour les aider à trouver réponses à leurs questions et le bon interlocuteur au sein de la régie.

54 installations d'assainissement non collectif de particuliers ont été réhabilitées en 2019, pour un montant d'aides sollicitées de 48 646 €, versées par l'Agence de l'Eau ou l'Agglo.

Nouvel outil informatique permettant d'améliorer l'efficacité de la direction de l'assainissement pour la transmission des avis de conformité (assainissement et eaux pluviales) lors des demandes d'autorisation d'urbanisme.

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX AQUATIQUES

Poursuite de l'entretien des boisements de berges sur les cours d'eau, avec les plans pluriannuels d'entretien sur cinq ans. Au nord de l'agglomération, les affluents de l'Isère, au sud, les affluents du Rhône.

Aménagement des rivières suivantes :

La Joyeuse, poursuite du projet d'aménagement pour la prévention des inondations et la restauration physique de la rivière. Obtention de l'arrêté préfectoral de sur-inondation et continuité des négociations amiables foncières. Préparation des travaux pour les ouvrages d'art de Châtillon-Saint-Jean et Saint-Paul-lès-Romans, y compris pour les réseaux (Enedis, Orange).

La Barberolle, déroulement de la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de l'étude pour le programme d'aménagement (restauration physique du bassin versant).

L'Ozon, restauration morphologique sur deux secteurs prioritaires, finalisation des dossiers réglementaires pour l'enquête publique et lancement des démarches foncières.

Le Guimand, réalisation de l'enquête publique et obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation pour le rétablissement de la continuité écologique sur 3 ouvrages infranchissables à Montélier et Charpey et pour la restauration morpho-écologique à Saint-Vincent-la-Commanderie. Travaux sur le second semestre 2020.

Préservation des zones humides

Sur la zone humide de La Véore, poursuite de la réalisation partagée et concertée du Plan de gestion pour la restauration des fonctionnalités naturelles

de la zone. Poursuite de la démarche de gestion, de préservation et de valorisation de l'Espace Naturel Sensible local du Lac de Couleures à Valence, préparation d'une étude d'éco-interprétation.

Éradication de la renouée du japon, travaux en cours sur les berges des cours d'eau sur le secteur de Bourgade-Péage. Purge des terres infestées, puis concassage et confinement par bâchage. Purge des terres infestées, puis concassage et confinement par bâchage.

AGIR POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Coordination des actions de lutte contre la prolifération de l'ambrosie avec l'accompagnement des référents communaux. Aide au repérage des parcelles infestées. Sensibilisation de la population. Sensibilisation de la population avec un site web et une application gratuite permettant à chacun de participer activement à la lutte. En 2019, 45 communes sur 54 ont été accompagnées. 6,7 % du territoire de l'Agglo s'avère infesté par l'ambrosie, soit 5 491 ha. En 2020, 47 communes sur 54 sont accompagnées. Le bilan de la surface infestée n'est pas connu à ce jour.

PROTÉGER ET METTRE EN VALEUR LES ESPACES NATURELS ET LES PAYSAGES

Animation du site Natura 2000

Il porte sur les Sables de l'Herbasse et les Balmes

ZOOM

Lutter contre le risque inondation

Poursuite des deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Véore-Barberolle et Joyeuse, avenant financier et de durée.

Obtention de l'autorisation des travaux des Champs d'Inondation Contrôlée de l'Ecoutay à Beaumont-lès-Valence. Lancement de l'animation foncière en vue des acquisitions nécessaires pour réaliser le projet.

Relance de l'opération ALABRI (Accompagnement pour l'adaptation du Bâti au Risque Inondation) pour la période 2020/2021.

Diagnostic complet des systèmes d'endiguement et aménagements hydrauliques (barrages).

Assistance aux communes pour l'élaboration des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) avec des exercices de terrain et formations pour les élus et agents.

de l'Isère. Protection d'habitats naturels, sensibilisation, évaluation d'incidences, etc.

Continuité de l'atlas de la biodiversité sur 18 communes en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Vercors. Réalisation d'un inventaire des habitats naturels et d'espèces à enjeux, sensibilisation et mobilisation des habitants et des élus.

Poursuite de la mission d'architecte conseil auprès des particuliers et des communes
Objectif : réalisation d'aménagements de qualité qui prennent en compte les problématiques énergétiques et paysagères.

Contribution à un programme scientifique de suivi de la biodiversité concernant les sols de plusieurs types de cultures représentatifs : grandes cultures, viticulture, etc. Lancement d'un suivi scientifique des zones humides et cours d'eau restaurés, au travers d'inventaires de la faune et des sols. Suite à l'appel à projets de l'Agence de l'Eau sur la trame turquoise-biodiversité, la candidature de l'Agglo a été acceptée.

Labellisation «Refuges LPO» pour les stations de traitement des eaux usées de Valence et Romans disposent d'une superficie d'espaces naturels importante. Identification d'autres sites intéressants parmi les 41 stations de traitement des eaux usées. En partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

SENSIBILISER LES CITOYENS AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Organisation de campagnes pédagogiques sur la protection de l'environnement
Ces campagnes portent sur l'eau et les milieux aquatiques, le risque inondation, l'agriculture durable et l'alimentation, la biodiversité, la transition énergétique, la forêt, la coopération...

68 classes primaires se sont inscrites sur l'année scolaire 2019-2020 et 87 sur la suivante.

Sensibilisation du grand public à la richesse et la vulnérabilité de la nature
Organisation de manifestations grand public : « *Terres animées* », participation à la *Fête de la nature*, etc.

Création de posts Instant Nature sur les réseaux sociaux de l'Agglo dès le démarrage du confinement. Avec l'objectif de faire entrer la biodiversité dans les maisons et bien sûr, sensibiliser (idées balades à moins d'un km, observation faune et flore...). Succès de ces rendez-vous hebdomadaires.

Place aux circuits courts
Accompagnement de projets structurants en circuits courts tels que : la Conserverie mobile et solidaire, émergence d'un magasin collectif, structuration de filières en lien avec la restauration collective, etc.

ZOOM

Les sentiers de randonnées impactés

Balisage et entretien de 250 km d'itinéraires en 2020 au lieu de 500 en 2019. La crise sanitaire a rendu difficile la réalisation des opérations de balisage par les entreprises d'insertion, mobilisées par des chantiers en retard ou prioritaires.

L'épisode neigeux du 15 novembre 2019 a aussi causé de nombreux dégâts et empiété sur la mission d'entretien courant. 25 jours de chantier de dégagement d'arbres tombés ont dû être réalisés sur les itinéraires.



FINALITÉ 3



ÉTAT DES LIEUX

Épanouissement
de tous les êtres humains

120 millions €

prévus pour la qualité
du cadre de vie par le projet
de territoire.

**Plus de 34
millions €**

pour la culture jusqu'en 2020.

13 projets aidés

pour la culture et les territoires.

14 médiathèques, plus
de 35 000 usagers, près
d'1,5 millions de prêts,
14 000 documents
numériques disponibles.

Plus de 18 000

scolaires accueillis dans le
réseau de lecture publique.

Près de 13 600

personnes accompagnées
en visite par le service
patrimoine (dont plus
de 4 000 scolaires).

Plus de 20 000

visiteurs au Cpa depuis
sa réouverture.

Près de 2 000

inscrits au Conservatoire
sur l'année 2019/2020.

Comment l'Agglo contribue-t-elle à l'épanouissement de tous les êtres humains ?

ANIMER UN RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Poursuite des actions de médiation culturelle et d'inclusion sociale et de la politique d'accessibilité pour tous. Mise en place d'une offre tarifaire avantageuse et adaptée aux différents publics. Accès à des ressources en ligne dédiées pour les personnes handicapées.

Labellisation Bibliothèque Numérique de Référence (BNR), par le ministère de la Culture, qui consacre le travail de prise en compte du numérique : évolution des services en ligne, renforcement de l'offre numérique sur place (ateliers et formations sur tablette, liseuses en prêt, accès à des jeux-vidéos...). Pour faire des médiathèques de véritables lieux de cultures numériques.

Accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives. Et ce, à l'échelle du réseau, avec une charte validée par les élus.

Réouverture de la médiathèque de Chabeuil après un an de chantier avec de nouveaux aménagements. Désormais entièrement accessible aux personnes à mobilité réduite, elle accueille des petits salons de lecture, une salle multimédia de 6 postes et un auditorium de 60 places, utilisables par les associations de la commune.

SOUTENIR L'ACCÈS À LA CULTURE ET L'ART POUR TOUS

Obtention par le Conservatoire de l'agrément du ministère de la Culture permettant d'ouvrir un cycle préparatoire à l'enseignement supérieur en musique. Pour une durée de 5 ans à compter de l'année scolaire 2020/2021. 30 disciplines musicales sont concernées (voir Témoignage p. 23).

Mise en place au Conservatoire d'un système de préinscriptions en ligne et de réinscriptions via l'extranet DuoNET pour simplifier l'accès aux familles et aux élèves.

Développement de la dynamique de partenariats du Conservatoire, dont plusieurs ont été matérialisés par des conventions en 2019 et 2020, avec des équipements culturels, festivals, et associations.

Maintien des cours du Conservatoire durant la crise sanitaire par des enseignements à distance via les réseaux sociaux ou les outils disponibles (padlet, visioconférence...).

Poursuite des ateliers de pratique musicale adaptée pour des enfants ou adultes relevant d'un handicap mental. À noter, un nouveau partenaire : l'IME de Triors.

Lancement de la 6^e édition de l'appel à projets Culture & Territoires, dont les projets doivent impliquer au moins deux communes dont une en milieu rural autour d'un temps artistique fort et de la médiation, pour 2021. En 2020, 13 projets ont été soutenus à hauteur de 44 000 € au bénéfice de 28 communes.

FAVORISER L'ACCÈS AU SPORT POUR TOUS

Ouverture de l'extension en septembre 2019 puis ouverture complète en février 2020 de la piscine Serge Buttet (anciennement Caneton) à Romans, pouvant désormais accueillir les compétitions nationales. Son fond mobile permet d'adapter la profondeur pour les compétitions et le grand public. 2 700 scolaires y sont accueillis chaque année. Accessible pour les personnes en situation de handicap, ces investissements s'inscrivent dans les 4 projets du Plan piscines de l'Agglo pour créer une offre diversifiée et complémentaire sur le territoire.

Ouverture du centre aqualudique de l'Épervière en décembre 2019 à Valence, avec 7 espaces distincts : aquatique intérieur et extérieur, balnéo, glisse, fitness-forme, espace snacking et jeux extérieurs. Recourant à la géothermie pour le chauffage des bassins et à du gaz vert pour le chauffage eau et air, il est ouvert toute l'année et facilement accessible en transports en commun (halte fluviale, ViaRhona...). Le centre aqualudique peut accueillir jusqu'à 1 270 personnes en même temps.

Obtention du label classes bleues en décembre 2019 suite au dépôt de dossier à l'appel à projets « aisance aquatique » pour faciliter le déploiement de « classes bleues » pour les enfants de moins de 6 ans. Le label vient compléter le dispositif d'apprentissage de la natation déployé par l'Agglo. 12 000 élèves apprennent ainsi à nager chaque année.

Obtention du label « Terre de jeux 2024 » en novembre 2019 récompensant les territoires qui s'engagent dans une démarche globale autour des jeux, c'est-à-dire en déployant les actions de Paris 2024. Et également des actions propres, comme des événements et célébration autour des Jeux, des actions d'éducation au sport et à la santé-sport, en matière d'inclusion, l'accompagnement des athlètes locaux et l'investissement dans les infrastructures.

FINALITÉ 4



ÉTAT DES LIEUX

Cohésion sociale et solidarité
entre les territoires
et les générations

45 millions €

prévus pour la cohésion sociale.

31 multi-accueils collectifs.

8 lieux d'accueil
enfants-parents.

11 relais d'assistantes
maternelles.

28 millions €

pour la petite enfance.

6 points jeunes
pour les 12-17 ans.

1 Point Information
Jeunesse à Valence.

1 patinoire.

4 piscines et 12 700 enfants
formés à l'apprentissage
de la natation chaque année.

1 plan piscine 2016-2020
avec de nouvelles constructions
et rénovations.

374 nouveaux logements
locatifs sociaux financés
en droit commun, soit 97%
de l'objectif PLH.

Comment l'Agglo contribue-t-elle à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ?

AGIR DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES

Suivi et portage du contrat de Ville de l'Agglo

Il vise à valoriser les zones urbaines en difficulté et réduire les inégalités entre les territoires. En 2019, le contrat de Ville 2015-2020 a été prorogé jusqu'en 2022. 8 actions relatives à l'habitat et au développement économique ont été financées dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville.

Mise en œuvre du « Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain ». Ciblants les 4 quartiers de la politique de la Ville de Valence et de Romans-sur-Isère, il engage l'Agglo à hauteur de 18 millions € pour améliorer et valoriser ces quartiers.

ASSURER DES LOGEMENTS DIGNES ET ACCESSIBLES à TOUS

Suivi de la convention signée en 2019 avec Valence Romans Habitat pour favoriser la rénovation du parc social ancien.

Poursuite du Programme d'Intérêt Général pour la rénovation de l'habitat privé et du Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés. Une évolution des aides aux copropriétés vise à encourager les rénovations globales et performantes

Organisation d'ateliers de sensibilisation des propriétaires et artisans aux enjeux de la rénovation énergétique et patrimoniale.

ASSURER LES CONDITIONS D'ÉPANOUISSEMENT DE LA PETITE ENFANCE À LA JEUNESSE

Participation de l'Agglo au programme international de recherche ISAJE*

Valence Romans Agglo est la première collectivité à participer à cette recherche sur l'Investissement Social dans l'Accueil du Jeune Enfant* (ISAJE). Un programme de recherche ambitieux qui vise à évaluer l'impact d'un accueil en crèche sur les enfants de milieu défavorisé avec une évaluation des effets sur l'enfant à 3 ans mais aussi, une identification des effets sur la famille (insertion professionnelle, bien-être, égalité au sein du couple).

Don à 4 associations de 4 200 couches lavables qui n'étaient plus utilisées par l'Agglo.

Renouvellement de la labellisation du PIJ

Le Point Information Jeunesse a renforcé son identification en tant que pôle ressources auprès des acteurs institutionnels de la jeunesse. Son déménagement au sein de la nouvelle médiathèque Latour Maubourg à Valence confortera sa relation de proximité avec les jeunes et leurs familles.

ACCOMPAGNER LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Construction de 6 habitats adaptés à Valence pour les gens du voyage sédentarisés. Pour faire face à la sédentarisation d'un nombre croissant de membres de la communauté des gens du voyage mais qui ne peuvent pas être accueillis durablement sur les aires, réservées aux voyageurs. Ces habitats permettent d'avoir accès à un habitat en dur et un habitat mobile (caravane) sur le même site.

AGIR EN FAVEUR DE LA COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Finalisation de la mise en œuvre du schéma directeur d'assainissement sur la commune de Waoundé au Sénégal (partenariat depuis 2010) : installation des dernières latrines et douches. Plus de 95 % des habitants ont désormais accès à ces équipements.





Transition vers l'économie circulaire

241 kg

par an et par habitant de déchets non valorisés collectés en 2019, contre 248 en 2018.

25 %

de produits locaux dans la restauration scolaire. 24 % des achats sont bio soit l'équivalent de 2 aliments bio par jour dans les menus.

Près de 2 000 créations d'entreprises

par an en moyenne avec un taux de survie à 5 ans proche de 65% (supérieur à la moyenne nationale).

6 pôles de compétitivité

labellisés : Minalogic, Tenerrdis, Plastipolis, Trimatec, Imaginove, Terralia.

N°1

Agglo la plus attractive de France

dans sa catégorie, pour la deuxième année consécutive, (baromètre Arthur Loyd 2019).

Une dizaine

de projets soutenus et accompagnés chaque année par l'incubateur GENE0.

56 espaces

économiques

à vocation industrielle, artisanale, logistique, tertiaire, commerciale...

Comment l'Agglo contribue-t-elle à la transition vers l'économie circulaire ?

VALORISER L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE ET ACCOMPAGNER
LE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI

Redéfinition et validation politique de la stratégie foncière à destination des activités économiques

Réalisée en partenariat avec Epora (établissement public foncier d'État) pour l'optimisation des Zones d'Activité Economique (ZAE).

Lancement d'une étude pour définir le dispositif d'aménagement pour la requalification et l'optimisation de la zone des Couleures à Valence
Organisation du travail interservices et du partenariat avec EPORA pour l'optimisation des ZAE.

Finalisation du chantier du Campus de l'image, à La Cartoucherie à Bourg-lès-Valence. Le chantier, dont la livraison était prévue fin 2020, a été repoussé en raison du contexte sanitaire.

Création de l'établissement public administratif visant à structurer le programme TIGA (territoires d'innovation), dont Valence Romans Agglo est lauréat depuis 2019, pour recevoir les subventions d'État et incuber les porteurs de projets.

Organisation de l'UP'percut forum en octobre 2020, dédié aux solutions et projets à impacts positifs pour l'environnement, l'économie et la société. Ouvert à tous, dans le cadre de la démarche Start-up de territoire.

Création de la FabT par l'Agglo et le groupe Archer, pensée comme un lieu de coopération et d'expérimentation pour stimuler la création d'entreprises à impact positif.

Projet d'extension du rôle de l'énergéticien conseil du parc d'activités de Rovaltain à la zone de Lautagne à Valence, pour développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie sur la zone.

Développement de projets d'autoconsommation collective sur Rovaltain. Démarche innovante qui vise à partager la production d'énergie renouvelable d'un site aux autres entreprises de la zone plutôt que d'injecter le surplus de production dans le réseau national. Étude juridique prévue pour structurer le cadre.

Renouvellement de la certification environnementale ISO 14001 pour le parc d'activité de Rovaltain.

Intégration de l'Agglo au sein du réseau Fab City
Ce réseau international vise l'autosuffisance alimentaire et l'économie circulaire d'ici à 2054. Créé à l'initiative de la Ville de Barcelone, le réseau compte aujourd'hui 28 collectivités à travers le monde.

Mise en place de prêts et reports de paiements à hauteur de 1 million d'€ aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire, notamment pour les micro-entreprises et les acteurs du tourisme. En lien avec le plan d'urgence économique de la Région AURA.



Réutilisation et valorisation des jouets et équipements des crèches. Durant la crise sanitaire, en prévision des contraintes de désinfection lors du retour de tous les enfants, de nombreux équipements et jouets qui n'allaient pas ou plus servir ont été rassemblés dans un lieu unique de stockage. Objectif : permettre leur réutilisation dans d'autres crèches plutôt que d'acheter du neuf. Les éléments n'étant plus aux normes pour l'usage en collectivité ou abimés ont été distribués à Emmaüs et la Recyclerie verte. Enfin, les objets cassés mais valorisables ont quant à eux été collectés pour être recyclés.

Formalisation d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés en coopération avec le SYTRAD et poursuite des actions antérieures de prévention (compostage individuel et partagé, partenariats avec les acteurs du réemploi...).

Amélioration du service dans les déchèteries avec la mise en place de 4 bennes spécifiques au mobilier fin 2020, l'installation d'équipements plus attractifs pour la collecte des piles, ampoules et néons et la modification des heures d'ouverture de certaines déchèteries pour offrir des plages d'ouverture complémentaires entre équipements voisins.

Sensibilisation au tri renforcée auprès des citoyens et des organisateurs de manifestations avec des agents de sensibilisation dédiés, la création d'un mobilier spécifique au tri sur les manifestations et l'édition d'un nouveau Mémo Tri plus complet ainsi qu'une gamme de nouveaux Stop Pub en 2020. Au total, 1 900 personnes ont été sensibilisées au tri et à la réduction des déchets en 2019 et 85 manifestations accompagnées.

Développement des actions de soutien au compostage, avec 787 composteurs vendus en 2019 dans le cadre de l'opération 2019, soit 450 % de plus qu'en 2018. En complément, une dizaine de sites de compostage collectif sur l'espace public ou en pied d'immeuble a été installée.

Mise en place de couverts compostables pour les pique-niques occasionnels de la restauration scolaire et suppression des bouteilles en plastique.

Obtention du prix « Volailissimes » au salon de l'Agriculture à Paris, pour l'utilisation de volaille issue d'un élevage situé à Grâne dans la Drôme dans la restauration collective de l'agglomération.

Participation à l'évènement national « Le Grand Repas » qui propose de partager, localement, un même menu conçu à base de produits locaux et de saison. Les enfants des crèches et des écoles de l'Agglo ont ainsi dégusté, le même jour, un menu local élaboré par le chef Michel Chabran.

Don de denrées alimentaires et de matériel durant la crise sanitaire. Face à la fermeture du service de restauration collective durant le confinement, la cuisine centrale de l'Agglo a livré à la Banque Alimentaire et aux Hôpitaux Drôme Nord les stocks de nourriture périssables prévus pour les 5 500 repas quotidiens de la semaine suivante. De plus, elle a fait don de 500 kits individuels de protection à usage unique (blouses, masques et charlottes) aux hôpitaux, et a prêté un camion réfrigéré au CCAS de Valence pour le stockage des repas destinés aux personnes âgées (portage à domicile).

ZOOM

La filière réemploi pleinement valorisée. En lien avec de nombreux partenaires de la filière réemploi, plus de 470 tonnes d'objets, textiles, matériaux et mobiliers ont pu être valorisés en 2019.

Optimisation de la collecte des déchets. Réductions de fréquence de collecte, rationalisation des tournées et modification du mode de collecte sur certains secteurs, densification du parc de points d'apport volontaire de tri, déploiement de 160 conteneurs semi-enterrés pour l'apport volontaire des ordures ménagères résiduelles (OMr) en 2020. Lancement d'une procédure de marché de performance pour la collecte de tri et des ordures ménagères résiduelles sur une zone test du territoire.

TÉMOIGNAGE

UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR L'ÉCOLE JULES VALLÈS À VALENCE

Le 15 janvier 2020, la première centrale photovoltaïque en toiture portée par Syneroval a pu être inaugurée à Valence, à l'école Jules Vallès. D'une surface de 1 250 m², la centrale produira 125 MWh par an, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 50 foyers environ.

Créée en 2018, SYNEROVAL est une SAS issue du partenariat public privé entre la collectivité et l'entreprise Synergetik. Elle développe des centrales photovoltaïques en toiture, notamment sur le patrimoine public, en contrepartie d'une redevance annuelle versée à Valence Romans Agglo, la Ville de Valence et Valence Romans Habitat.

Depuis 2019, les installations photovoltaïques se multiplient, avec notamment une première tranche prévue de 40 toitures produisant en moyenne l'équivalent de la consommation d'électricité de 3 000 habitants.






De nombreuses autres installations sont prévues en 2020 et 2021 sur le territoire, qu'il s'agisse d'équipements sportifs (stade des Baumes à Valence, complexe aqualudique Diabolo à Bourg-de-Péage...), des équipements scolaires ou de petite enfance (Multi accueil la Clé des Champs à Romans, crèche Pablo Neruda et école maternelle Bayet à Valence). Ou encore, sur les toitures d'équipements publics tels que le Conservatoire, le centre technique municipal et la cuisine centrale à Valence.

Ces installations s'inscrivent dans l'objectif du Plan Climat Air Énergie Territorial de l'Agglo, visant à augmenter la production d'énergie photovoltaïque de 200 GWh à l'horizon 2025.

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Rôle de l'Agglo	Maître d'ouvrage Soutien financier
État d'avancement	⊙ ⊙
Atteinte des objectifs	⊙ ⊙
Auto appréciation	⊙ ⊙ ⊙

IMPACT SUR LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

 Lutte contre le changement climatique	⊙ ⊙ ⊙ ⊙
 Préservation de la biodiversité	⊙ ⊙ ⊙
 Épanouissement de tous	⊙
 Cohésion sociale et solidarité	⊙ ⊙
 Modes de production et de consommation responsables	⊙ ⊙ ⊙

PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE

Participation des acteurs	⊙ ⊙ ⊙
Atteinte des objectifs	⊙ ⊙ ⊙
Organisation du pilotage et transversalité	⊙ ⊙ ⊙



TÉMOIGNAGE

UN NOUVEAU BASSIN D'ORAGE À VALENCE

Lors de grosses précipitations, les sols se gorgent d'eaux de pluie qui, refoulées en surface, provoquent des débordements et parfois des inondations importantes, reconnues par l'État comme des catastrophes naturelles.

Pour lutter contre ces débordements, sur la ville de Valence, des bassins d'orage ont été développés permettant à l'eau ruisselante de se déverser dans des cuves et d'être stockées avant d'être restituée au réseau progressivement, vers la station d'épuration et le milieu naturel, évitant ainsi d'être directement rejetée dans le Rhône et d'être une source de pollution.

L'Agglo a ainsi construit un nouveau bassin, à l'arrière du lycée Camille Vernet. D'une profondeur de 14 mètres, 30 mètres de large et d'une capacité de stockage de 7 000 m³ d'eau, l'ouvrage permettra d'éviter les débordements rue Faventines et rue des Alpes.

Inauguré en juin 2020, ce bassin rejoint les 3 bassins déjà existants sur Valence : Les Baumes (8 000 m³), Laprat (6 500 m³) et avenue de Verdun (3 000 m³), portant la capacité de stockage de la commune à 25 000 m³, soit l'équivalent de 10 piscines olympiques.

L'ouvrage est presque invisible pour les riverains, recouverts de végétation, tout comme le local technique avec sa toiture végétalisée.

Ce chantier s'inscrit dans les grands travaux du système d'assainissement et la démarche Eau Responsable dans laquelle l'Agglo s'est engagée depuis 2018.



PRÉSENTATION DE L'ACTION

Rôle de l'Agglo	Maître d'ouvrage Soutien financier
État d'avancement	○ ○ ○ ○
Atteinte des objectifs	○ ○ ○
Auto appréciation	○ ○ ○

IMPACT SUR LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	○ ○
Préservation de la biodiversité	○ ○ ○ ○
Épanouissement de tous	○ ○ ○
Cohésion sociale et solidarité	○ ○ ○
Modes de production et de consommation responsables	○ ○

PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHE

Participation des acteurs	○ ○
Atteinte des objectifs	○ ○
Organisation du pilotage et transversalité	○ ○

TÉMOIGNAGE

OUVERTURE DE CLASSES PRÉPARATOIRES AU CONSERVATOIRE

Né en 2014 de la fusion des conservatoires de Romans et de Valence, le Conservatoire à Rayonnement Départemental accueille 1 800 élèves par an de la maternelle aux études supérieures dont 42 étudiants sur le cycle d'orientation professionnelle ou perfectionnement.

À partir de la rentrée 2020 et pour 5 ans, le Conservatoire a reçu l'agrément du ministère de la Culture pour ouvrir un cycle préparatoire à l'enseignement supérieur en musique. Le Conservatoire ouvre donc ces nouvelles classes afin d'y accueillir des étudiants dans le département musique, pour une trentaine de disciplines. Sont à l'honneur les instruments, de l'accordéon à la clarinette, en passant par le piano, le trombone, le violon ou encore la guitare, entre autres. Ainsi que d'autres pratiques artistiques comme le chant lyrique, la direction de chœur, le jazz, ou encore la composition musicale à l'image.






Les élèves de classes préparatoires étudient une discipline principale et plusieurs disciplines secondaires durant 2 à 4 ans de cours. À l'issue de ce parcours, ils se voient délivrer un diplôme d'étude musicale (DEM) de niveau bac, leur ouvrant les portes de l'enseignement supérieur, par exemple pour tenter les concours d'entrée aux grandes écoles.

Cette opportunité vient renforcer l'attractivité du Conservatoire. Depuis 2017, en partenariat avec l'Université Grenoble-Alpes, le Conservatoire propose déjà un cycle d'orientation professionnelle préparant un DEM qui, permet aux élèves de bénéficier d'un statut étudiant et des services universitaires (médecine, restauration, etc.).

PRÉSENTATION DE L'ACTION

Rôle de l'Agglo	Maître d'ouvrage
État d'avancement	⊙ ⊙ ⊙
Atteinte des objectifs	⊙ ⊙ ⊙ ⊙
Auto appréciation	⊙ ⊙ ⊙ ⊙

IMPACT SUR LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

 Lutte contre le changement climatique	⊙
 Préservation de la biodiversité	⊙
 Épanouissement de tous	⊙ ⊙ ⊙ ⊙
 Cohésion sociale et solidarité	⊙ ⊙ ⊙
 Modes de production et de consommation responsables	⊙

PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHÉ

Participation des acteurs	⊙ ⊙
Atteinte des objectifs	⊙ ⊙
Organisation du pilotage et transversalité	⊙ ⊙ ⊙



TÉMOIGNAGE

MONTÉE EN PUISSANCE DES CLAUSES SOCIALES DANS LES MARCHÉS PUBLICS

Les marchés publics sont un puissant levier de développement économique et de l'emploi, au regard du nombre de commandes passées et de leurs montants sur un territoire. De ce fait, il est de la responsabilité des acheteurs publics de prendre en compte des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics, afin de favoriser le développement économique local et responsable.

Dans les leviers sociaux identifiés, existe l'intégration de clauses sociales, c'est-à-dire des clauses s'assurant qu'une partie du travail à réaliser sera confiée à des personnes éloignées de l'emploi.

Avec d'une part, l'agrandissement progressif de l'agglomération, la prise de nouvelles compétences et d'autre part, la mutualisation des services de la Ville de Valence et de l'Agglo (notamment ceux des achats et marchés), le développement des clauses sociales dans les achats est devenu un enjeu primordial.

En 2017, les clauses sociales n'étaient pas systématisées et l'insertion représentait 15 000 heures sur l'année, puis 19 000 heures en 2018. En 2019, ce sont près de 29 000 heures qui ont été attribuées à des publics en insertion, pour un nombre de marchés presque équivalent. 107 personnes ont pu être mises à l'emploi, dont 93 % disposent d'un niveau de diplôme égal ou inférieur au CAP/BEP. 86 % sont domiciliés sur l'agglomération et surtout, 79 % ont ensuite pu retrouver un emploi (dont 20 % en CDI) ou une formation. Le tout sans impact notable sur le prix des marchés.

Les projets de renouvellement urbain et plusieurs chantiers importants à Valence devraient permettre de faire encore davantage monter en charge ce dispositif, qui est désormais systématisé pour tout marché de travaux de plus de 60 000 €.



PRÉSENTATION DE L'ACTION

Rôle de l'Agglo	Maître d'ouvrage
État d'avancement	○ ○ ○
Atteinte des objectifs	○ ○ ○ ○
Auto appréciation	○ ○ ○

IMPACT SUR LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lutte contre le changement climatique	○
Préservation de la biodiversité	○
Épanouissement de tous	○ ○ ○
Cohésion sociale et solidarité	○ ○ ○ ○
Modes de production et de consommation responsables	○ ○ ○ ○

PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHÉ

Participation des acteurs	○ ○ ○ ○
Atteinte des objectifs	○ ○ ○ ○
Organisation du pilotage et transversalité	○ ○ ○ ○

TÉMOIGNAGE

DES CONTENANTS SAINS ET PLUS ÉCOLOGIQUES POUR REMPLACER LES BARQUETTES PLASTIQUES

La loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable (loi Egalim) impose le remplacement des barquettes plastiques dans les restaurants scolaires au plus tard en 2025.

Au sein de la cuisine centrale de l'Agglo, ces contenants ont été supprimés dès 2020. Les plats sont désormais livrés et servis dans des barquettes biodégradables, en fibres de canne à sucre recouvertes d'un film opaque en amidon de maïs. Chaque jour, ce sont 1 200 barquettes biodégradables qui sont utilisées en remplacement de celles plastiques.

Elles sont produites dans la région (à Saint-Priest) en 4 tailles différentes, permettant de s'adapter au mieux aux effectifs présents et de limiter le gaspillage alimentaire. Après utilisation, elles sont broyées et mélangées avec des bio-déchets, leur permettant de se composter entièrement en trois mois.

Les paniers pique-nique occasionnels sont également composés de vaisselle biodégradable et il est demandé aux parents de fournir une gourde réutilisable afin d'éviter l'utilisation de bouteilles plastiques individuelles.

Au-delà de l'interdiction des barquettes en plastique, la loi Egalim impose à la restauration collective :

- un repas végétarien par semaine pour tous. La restauration collective de l'Agglo en propose un tous les jours depuis 2019,
- l'interdiction des bouteilles d'eau en plastique,
- l'utilisation de 50 % de produits de qualité et durable dont 20 % de bio. L'Agglo prévoit d'atteindre ces objectifs en 2022.

PRÉSENTATION DE L'ACTION	
Rôle de l'Agglo	Maître d'ouvrage
État d'avancement	⊙ ⊙ ⊙ ⊙
Atteinte des objectifs	⊙ ⊙ ⊙ ⊙
Auto appréciation	⊙ ⊙ ⊙ ⊙
IMPACT SUR LES FINALITÉS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
 Lutte contre le changement climatique	⊙ ⊙
 Préservation de la biodiversité	⊙ ⊙ ⊙
 Épanouissement de tous	⊙ ⊙ ⊙ ⊙
 Cohésion sociale et solidarité	⊙ ⊙ ⊙
 Modes de production et de consommation responsables	⊙ ⊙ ⊙ ⊙
PRISE EN COMPTE DES ÉLÉMENTS DE DÉMARCHÉ	
Participation des acteurs	⊙ ⊙ ⊙
Atteinte des objectifs	⊙ ⊙ ⊙
Organisation du pilotage et transversalité	⊙ ⊙ ⊙





PERSPECTIVE

DEMAIN, FAIRE MIEUX !

L'objectif de ce rapport est bien d'évaluer l'impact de la politique de développement durable de la collectivité afin d'adapter et d'orienter ses choix budgétaires pour mieux intégrer les enjeux du développement durable. À ce titre, dans une optique d'amélioration continue, Valence Romans Agglo a identifié plusieurs champs d'action à mettre en œuvre pour les années à venir. Ces perspectives à court, moyen et long termes dessinent la feuille de route de la politique de développement durable de l'Agglo qui vise à poursuivre, améliorer et étendre l'ensemble des actions engagées. Elles s'inscrivent dans les documents stratégiques, notamment le Plan Climat Air Énergie Territorial, le projet de territoire et les différents schémas directeurs sectoriels.

GESTION DURABLE DES RESSOURCES ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de collecte avec le déploiement de conteneurs semi-enterrés et la création de points de tri supplémentaires.

Mise en place de l'extension des consignes de tri et d'un nouveau découpage entre les déchèteries en prestation et en régie.

Déploiement de la collecte sélective en apport volontaire dans l'hyper centre de Valence en remplacement du porte-à-porte non accessible à l'ensemble des habitants faute de place pour le stockage des bacs.

Acquisition d'un logiciel métier pour le suivi d'activités de la direction déchets et la gestion des demandes usagers.

Déploiement massif de composteurs individuels, mise à disposition gratuite envisagée.

Élaboration d'une étude « Green IT » pour réduire la consommation énergétique de la direction informatique. Déménagement de la 2nde salle serveur avec les mêmes préoccupations – meilleure isolation thermique, climatisation plus efficace – que pour la 1^{ère} salle serveur déménagée en 2019.

Finalisation de la construction de l'unité de méthanisation des boues sur la station de traitement des eaux usées de Valence-Mauboule.

Développement d'une centrale de panneaux photovoltaïques pour alimenter la station d'épuration de Romans.



© Julien Robert

CULTURE, SPORT ET JEUNESSE

Ouverture du nouvel équipement Latour-Maubourg, amplifiant la politique de médiation culturelle et numérique. Ce site permettra le développement des pratiques collaboratives impliquant les usagers, leurs savoirs et savoir-faire en s'appuyant sur une communauté ressource. Une charte, une méthode et un projet de communication sont en cours d'écriture.

Mise en place d'une navette inter-médiathèques pour l'ensemble du réseau, rendant accessible pour l'adhérent n'importe quel livre dans la médiathèque de son choix. Les collections de toutes les médiathèques accessibles pour tous, partout.

Refonte de l'animation jeunesse pour les 11-17 ans.

Ouverture d'un pôle Petite Enfance à Malissard réunissant le multi-accueil associatif La boîte à malissard et le relais d'assistant(e)s maternel(le)s géré par l'Agglo. Avec ces nouveaux aménagements, la capacité d'accueil du multi-accueil a pu être augmentée de 9 places. Le nouveau bâtiment a été imaginé dans un souci d'intégration paysagère, de luminosité naturelle, de confort acoustique et sera équipé de panneaux photovoltaïques. Initialement prévue à la rentrée 2020, en raison de la crise sanitaire, l'ouverture a été repoussée à début 2021.

Ouverture de la piscine Camille Muffat à Portes-lès-Valence, dernier projet du Plan Piscines, prévue en novembre 2020 ou dès que les conditions sanitaires le permettront.

Après 1 an de fonctionnement de la piscine Buttet à Romans et du centre aqualudique L'Épervière à Valence, **vérification que les objectifs de performances énergétiques sont atteints.**

ÉNERGIE, AIR, CLIMAT

Finalisation du diagnostic et des scénarios de déploiement pour une Zone à Faibles Émissions (ZFE) ainsi que la modélisation du trafic pour identifier l'impact d'une telle mesure.

ACCOMPAGNER LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Construction de 8 habitats adaptés pour les gens du voyage sédentarisés à Saint-Marcel-lès-Valence, et constructions futures sur Étoile-sur-Rhône en lien avec la réactualisation du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage.

Mise à disposition de terrains familiaux pour les gens du voyage et les familles d'anciens cirques.

Sensibilisation autour de l'alimentation pour les gens du voyage, avec l'aide de la travailleuse sociale.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE HARMONIEUX

Livraison du parc urbain Bernard Piras à La Cartoucherie à Bourg-lès-Valence.

Réouverture du Marché de l'emploi, annulé en 2020 en raison de la crise sanitaire, avec une nouvelle formule tout en ligne.

Réalisation de l'étude juridique et mise en place des **premiers projets d'autoconsommation collective d'énergie renouvelable** sur le parc d'activité de Rovaltain.

Déploiement des actions phares issues de l'étude stratégique de développement économique, dans le cadre d'**Harmonie 2030.**



Valence Romans Agglo

1, place Jacques Brel
26000 Valence

valenceromansagglo.fr

